



Dossier de renouvellement de la licence 2023

- 1- Formulaire d'adhésion
- 2- Résumé de la notice d'information saison
- 2- Certificat Médical
- 3- Questionnaire de santé « QS-SPORT »
- 4- Guide des Assurances Licencié pour la saison 2023
- 5- Notice d'information du licencié 2023 à signer

Documents à fournir pour votre licence:

- 1- **Formulaire d'adhésion** rempli et signé
- 2- **Déclaration du licencié** remplie et signée (volet situé dans le Résumé de la Notice d'information du licencié)
- 3- **Demande de renouvellement** de la licence 2022 en formule « Vélo Rando ou Vélo Sport » - Q. S. ou un **Certificat Médical** pour la licence VELO-SPORT et pour la licence VELO RANDO si nécessaire
- 4- **Chèque** à l'ordre du « AS CYCLO VENERQUE » correspondant aux options choisies ou Virement sur le compte de l'ASCV (RIB joint)

Informations relatives : à la formule de licence, au certificat médical et au questionnaire santé.

- **Formules de licence :** 3 formules :
 - o Vélo balade : pas de **certificat médical** à fournir - Attention : cette option ne permet pas l'inscription à des séjours et à certaines randonnées (en raison de la difficulté des parcours).
 - o Vélo rando : le **certificat médical** « cyclotourisme » est à fournir tous **les 5 ans** .
 - o Vélo sport : le **certificat médical** « cyclisme en compétition » est à fournir tous **les 3 ans**. Cette formule permet de s'inscrire à des épreuves cyclo-sportives dans la mesure où l'organisateur de l'épreuve l'accepte.
- **Assurances (obligatoire)** : à choisir parmi les 3 formules proposées comme les années précédentes
 - o Mini braquet (cette option ne permet pas de s'inscrire à des séjours cyclos)
 - o Petit braquet
 - o Grand braquet

Nota : le dossier de votre licence doit être adressé par courrier à M. Jean-Claude DALLIER 3 rue du Pic d'Aneto 31810 VENERQUE